

SEANCE DU 19 JUIN 2018

COMPTE RENDU DU 19 JUIN 2018

.....
L'an deux mil dix-huit le 19 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NAULET Loïc, Maire.

Date de la convocation : 13 juin 2018

PRÉSENTS : MMES et MM NAULET Loïc, COQUELIN André, GIRAUD Nadège, RABILLE Alexandra, MARTINEAU Dominique, ROUILLIER Thérèse, VINCHE Daniel, ARNAUD Joseph, LOURDIN Michèle, MARTINEZ Alain, COTARD Nadine, LACOUR Luce, BETHUS Virginie, PREAUD Freddy, BROCHARD Sabine, BIRAULT Sébastien, CHAIGNEPAIN Frédéric, BEYNIE Lucie
.....

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Thérèse ROUILLIER a été désignée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 avril 2018 à l'unanimité.

3. SYDEV

a. Convention effacement de réseaux – complément rue du Château

Des travaux d'effacement de réseaux ont été effectués sur une partie de la rue du Château. Un complément est à réaliser pour aller jusqu'au bout de la rue. Le montant des travaux s'élève à 36 639 €, la part communale étant de 21 054 €.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention entre le SYDEV et la commune pour l'effacement de réseaux – complément rue du Château pour la somme de 21 054 €.

b. Convention éclairage public – complément rue du Château

Suite à l'effacement de réseaux complémentaire de la rue du Château, l'éclairage public est également à réaliser. Le montant des travaux s'élève à 16 167 €, la part communale étant de 8 084 €.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention entre le SYDEV et la commune pour l'éclairage public – complément rue du Château pour la somme de 8 084 €.

c. Convention éclairage public pôle médical – micro-crèche – musée

Le montant des travaux de l'éclairage public s'élève à 12 459 €, la part communale étant de 8 721 €.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention entre le SYDEV et la commune pour l'éclairage public pôle médical – micro-crèche - musée pour la somme de 8 721 €.

4. BATIMENTS

Travaux de la bibliothèque

Voici l'estimation du coût prévisionnel des travaux concernant la rénovation énergétique de la bibliothèque.

TRAVAUX		
LOT	DESIGNATION	Montant HT en €
1	GROS ŒUVRE	13 000,00 €
2	MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES	22 000,00 €
3	CLOISONS SECHES - ISOLATION	18 000,00 €
4	PLAFONDS SUSPENDUS – ISOLATION	10 000,00 €
5	CHAPE – CARRELAGE	6 500,00 €
6	REVETEMENT DE SOL SOUPLE – PEINTURES	14 300,00 €
7	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	21 000,00 €
8	CHAUFFAGE – VENTILATION	23 000,00 €
MONTANT DES TRAVAUX HT		127 800,00 €
MONTANT DES TRAVAUX TTC		153 360,00 €
CHARGES FIXES ET VARIABLES		
	DESIGNATION	Montant HT en €
	Honoraires maîtrise d'œuvre	17 960,00
	Honoraires pour les demandes de DT auprès des concessionnaires (économiste)	250,00
	Diagnostic Amiante	1 700,00
	Contrôle technique	2 500,00
	Coordonnateur SPS	1 900,00
MONTANT DES TRAVAUX HT		24 310,00 €
MONTANT DES TRAVAUX TTC		29 172,00 €

Le Conseil Municipal a approuvé les travaux de la bibliothèque, sachant que des aides financières vont être sollicitées : SYDEV et CERTINERGY pour la performance énergétique du bâtiment, ce qui réduira de façon significative le coût.

5. RESSOURCES HUMAINES

a. Contrat pour l'agence postale- Fleur LEGER

Mme LEGER Fleur assurera la gérance de l'agence postale, pour une durée hebdomadaire de 16,25 heures à compter du 25/06/2018 jusqu'au 31/12/2018.

b. Renouvellement contrat-Hélène PILET

Le contrat de Mme PILET Hélène est reconduit à compter du 01/07/2018 jusqu'au 31/12/2018 pour une durée hebdomadaire de 17h50 par semaine à l'accueil de la mairie.

6. URBANISME

Vente parcelle AK 324

Le Conseil Municipal a approuvé la vente de la parcelle AK 324 d'une superficie de 60 m² à Monsieur Chauffert-Yvart au prix de 4 760 € hors frais de notaire, afin de désenclaver sa parcelle actuelle.

7. ADMINISTRATION GENERALE

a. Interventions musique et danse

Le Conseil Municipal a confirmé le maintien de ces interventions pour l'année scolaire 2018-2019 et sollicite à nouveau l'accompagnement organisationnel des services départementaux.

b. Foire aux pinceaux

Le Conseil Municipal a approuvé la convention entre la commune et l'association des activités locales pour le remboursement des frais d'animation d'un montant de 2 500 €.

8. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h00.

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT

Le Maire,
Loïc NAULET

Le secrétaire de séance,
Thérèse ROUILLIER

